

COMPTES SEMESTRIELS
30 JUIN 2020
ORES ASSETS CONSOLIDÉ
BGAAP

Bilan consolidé de la situation financière au 30 juin 2020

En Milliers EUR	30/06/2020	31/12/2019	DIFFERENCE
ACTIF			
Frais d'établissement	0	0	0
ACTIFS IMMOBILISES	3.919.954	3.879.297	40.657
Immobilisations incorporelles	92.276	81.628	10.648
Immobilisations corporelles	3.814.944	3.786.716	28.228
Immobilisations financières	12.734	10.953	1.781
ACTIFS CIRCULANTS	551.485	512.565	38.920
Créances à plus d'un an	7.069	6.729	340
Stocks et Commandes en cours d'exécution	56.536	50.345	6.191
Créances commerciales	150.761	152.323	(1.562)
Autres créances	20.191	24.024	(3.833)
Placements de trésorerie	88.531	75.374	13.157
Valeurs Disponibles	34.890	45.150	(10.260)
Comptes de Régularisation	193.507	158.620	34.887
TOTAL ACTIF	4.471.439	4.391.862	79.577
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	1.798.427	1.709.702	88.725
Apport	867.464	867.080	384
Plus-Values de Réévaluation	502.302	512.687	(10.385)
Réserves Consolidées	428.554	329.868	98.686
Subsides en capital	107	67	40
Intérêts de Tiers	4	4	0
PROVISIONS, IMPOTS DIFFERES ET LATENCES FISCALES	55.563	55.379	184
Provisions pour risques et charges	55.563	55.379	184
DETTES	2.617.445	2.626.777	(9.332)
Dettes à plus d'un an	2.014.754	2.015.176	(422)
Dettes Financières	2.014.713	2.014.713	(0)
Autres Dettes	41	463	(422)
Dettes à un an au plus	602.691	611.601	(8.910)
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	224.059	274.784	(50.725)
Dettes Financières	500	0	500
Dettes commerciales	137.897	157.254	(19.357)
Acomptes reçus sur commandes	46.457	34.988	11.469
Dettes Fiscales, Salariales et sociales	86.413	44.220	42.193
Autres Dettes	16.118	24.587	(8.469)
Comptes de Régularisation	91.247	75.768	15.479
TOTAL PASSIF	4.471.439	4.391.862	79.577

Compte de résultats consolidé au 30 juin 2020

	30/06/2020	30/06/2019	DIFFERENCE
Chiffre d'affaires	590.823	611.064	(20.241)
En-cours de fabrication	15	(1.384)	1.399
Production immobilisée	1.204	1.507	(303)
Autres produits d'exploitation	18.771	21.141	(2.370)
VENTES ET PRESTATIONS	610.813	632.328	(21.515)
Approvisionnements et marchandises	(11.239)	(9.691)	(1.548)
Services et biens divers	(291.994)	(307.993)	15.999
Rémunérations et charges sociales	(73.706)	(75.267)	1.561
Autres charges d'exploitation	(16.475)	(12.524)	(3.951)
COUTS DES VENTES ET DES PRESTATIONS	(393.414)	(405.475)	12.061
EBITDA	217.399	226.853	(9.454)
Amortissements sur immobilisés	(81.173)	(79.321)	(1.852)
Réductions de valeur	4.355	617	3.738
Provisions pour risques et charges	(184)	694	(878)
EBIT	140.397	148.843	(8.446)
Produits des actifs circulants	117	157	(40)
Autres produits financiers	63	320	(257)
PRODUITS FINANCIERS	180	477	(297)
Charges des dettes	(17.002)	(19.456)	2.454
Autres charges financières	(140)	(139)	(1)
CHARGES FINANCIERES	(17.142)	(19.595)	2.453
BENEFICE (PERTE) COURANT AVANT IMPOTS	123.435	129.725	(6.290)
Impôt sur le résultat	(34.751)	(45.791)	11.040
IMPOTS SUR LE RESULTAT	(34.751)	(45.791)	11.040
BENEFICE (PERTE) DE L'EXERCICE	88.684	83.934	4.750
Transfert aux réserves immunisées	0	0	0
BENEFICE (PERTE) CONSOLIDEE DE L'EXERCICE	88.684	83.934	4.750

RAPPORT SEMESTRIEL

Mesdames, Messieurs,

Conformément au Code des sociétés et des associations et à nos statuts, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les activités du groupe ORES durant le premier semestre 2020, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels consolidés arrêtés au 30 juin 2020.

Exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation du groupe ORES

A. REMARQUE PRÉLIMINAIRE

Le groupe ORES (ci-après désigné le « Groupe ») est constitué d'ORES Assets sc, intercommunale désignée gestionnaire de réseau de distribution de gaz et d'électricité (ci-après désignée « GRD » ou « ORES Assets ») et ses filiales. Celles-ci sont d'une part, ORES sc, détenue à 99,72%, le solde étant détenu par les sept des intercommunales pures de financement associées dans ORES Assets (Finest, Finimo, Idefin, IEG, IPFH, IPFBW, Sofilux) ; et d'autre part de Connexio, créée le 1^{er} juin 2019 pour gérer les activités de « contact center » du Groupe et est détenue à 93% . A cela s'ajoute également une société détenue partiellement par ORES Assets, Atrias, détenue à concurrence de 16,67%. Du fait de l'influence notable d'ORES Assets sur cette société, le Groupe a décidé de la consolider par mise en équivalence. ORES sc et Connexio réalisent leurs activités à prix de revient. Le résultat de chaque exercice est donc nul.

Le Groupe évolue dans un cadre particulier : la gestion des réseaux de distribution est une activité régulée à laquelle un monopole est octroyé pour une période donnée. Un cadre réglementaire, composé de lois, décrets, arrêtés et décisions des régulateurs, encadre l'activité du Groupe. Il décrit notamment les principes ainsi que les modalités de détermination et de contrôle des tarifs, les coûts pouvant être répercutés dans les tarifs, il détermine la rémunération des capitaux investis octroyés aux associés, fixe les taux d'amortissement, définit les soldes réglementaires et leur affectation,...

Le Groupe est uniquement actif en Belgique et plus précisément en Wallonie, sur le territoire des communes pour lesquelles ORES Assets est désignée GRD. L'adresse du Groupe se situe Avenue Jean Monnet 2, 1348 Louvain-la-Neuve (Belgique), qui est également l'adresse du siège social d'ORES Assets.

Commentaires des événements du premier semestre 2020

Application du Code des sociétés et des associations et modifications statutaires

Le début de l'exercice 2020 coïncide avec l'entrée en vigueur, pour les sociétés existantes au 1^{er} mai 2019, et donc pour ORES et ORES Assets, du Code des sociétés et des associations. La mise en conformité a été réalisée en bouleversant le moins possible la forme, la gouvernance et le fonctionnement d'ORES et ORES Assets. Dans ce code, la forme de « société coopérative à responsabilité limitée » (srl), forme originelle d'ORES et ORES Assets, disparaît. Les deux sociétés ont dès lors adopté la forme de « société coopérative » (sc), celle-ci pouvant être maintenue dans le cadre des activités d'ORES Assets et de ses filiales. Lors des Assemblées générales du 18 juin 2020, les statuts d'ORES et ORES Assets ont été modifiés afin notamment de reprendre cette nouvelle forme et d'intégrer ses implications. En effet, la société coopérative est une forme de société sans capital. Ce dernier est remplacé par la notion d'apports réalisés par les associés, en distinguant les apports disponibles (ceux qui peuvent être distribués par les associés) des apports indisponibles (qui nécessitent une décision de l'Assemblée générale pour pouvoir être distribués). Au sein d'ORES Assets, les apports indisponibles ont été constitués d'un montant équivalent au capital fixe et à la réserve légale au 31/12/2019, les apports disponibles étant constitués du capital variable au 31/12/2019 (l'essentiel du capital). En ORES sc, en l'absence de réserve légale, les apports indisponibles ont été constitués du capital fixe au 31/12/2019, tandis que les apports disponibles reprennent le capital variable au 31/12/2019 (l'essentiel du capital). Un double test – de liquidité et de solvabilité – a été introduit avant toute distribution d'apport ou de dividendes. Le test de liquidité relève de la responsabilité du Conseil d'administration, tandis que le test de solvabilité est réalisé par le réviseur. Enfin, il importe de relever que toute distribution sera réalisée dans le respect des engagements financiers (ratios) pris par les associés. Les autres points concernés par les modifications statutaires en ORES Assets concernaient notamment l'admission d'un nouvel associé, l'intercommunale pure de financement IFIGA (liée aux communes précédemment associées à l'intercommunale Gaselwest et reprises en ORES Assets, à savoir Comines-Warneton et Mont-de-l'Enclus, ainsi que certaines localités des communes de Celles, Ellezelles et Frasnes-lez-Anvaing), ainsi que la précision des notions de secteurs et d'activités.

Report de l'entrée en vigueur du tarif prosumer

Le 1^{er} janvier 2020 a aussi coïncidé avec un premier report du tarif prosumer (s'appliquant aux clients à la fois producteurs et consommateurs) censé entrer en vigueur à cette date. Il a été reporté au 30 avril conformément à l'Arrêté du gouvernement wallon du 31 décembre 2019. Le Gouvernement wallon a ensuite postposé une nouvelle fois l'entrée en vigueur du tarif prosumer, destiné essentiellement à faire participer les détenteurs de panneaux photovoltaïques aux frais d'entretien du réseau de distribution. Le tarif devrait finalement être facturé à partir du 1^{er} octobre. Durant ce 1^{er} semestre 2020, des discussions intenses ont eu lieu à ce sujet avec le Gouvernement wallon, les autres gestionnaires de réseau de distribution et les fournisseurs notamment quant à la mise en œuvre de l'accord du Gouvernement sur ce tarif. Un mécanisme de récupération des montants non perçus pour cette période est en cours de discussion.

Tempêtes de février 2020

Le mois de février a été marqué par diverses tempêtes. Le 9 février, la tempête Ciara a traversé la Belgique ; 30.000 clients d'ORES ont été privés de courant suite aux dégâts occasionnés aux lignes électriques. En 24h, les équipes techniques sont intervenues à plus de 800 reprises dans les meilleurs délais et en garantissant la sécurité de tous. Les semaines suivantes ont aussi été marquées par le passage – moins destructeur – des tempêtes Dennis et Ellen.

Projet spécifique compteurs communicants

Le 14 février 2020, la CWaPE a considéré que les arguments invoqués par ORES Assets dans la plainte en réexamen contre la décision du régulateur du 19 novembre 2019 constatant l'arrêt du projet spécifique de déploiement des compteurs communicants d'ORES Assets n'étaient pas de nature à justifier qu'elle revienne sur sa décision et elle a donc confirmé le retrait de l'enveloppe complémentaire attribuée à cette fin. Le 19 février 2020, ORES Assets a introduit un recours auprès de la Cour des marchés contre ces deux décisions de la CWaPE. Le 1^{er} semestre 2020 a notamment été consacré aux échanges avec le régulateur et aux réponses aux questions de ce dernier sur le nouveau budget introduit relativement au projet spécifique de déploiement des compteurs communicants.

Tarifs 2020 de refacturation des charges d'utilisation du réseau de transport

En date du 18 février 2020, la CWaPE a approuvé les propositions de tarifs de refacturation des charges d'utilisation du réseau de transport d'ORES Assets applicables du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2021.

Assemblées générales du 18 juin 2020

Outre les modifications statutaires évoquées ci-dessus, les Assemblées générales d'ORES Assets et ORES sc du 18 juin ont approuvé les comptes de l'exercice 2019 et, en ORES Assets, le versement d'un dividende global de 70 M€ aux associés, après réalisation du double test de liquidité et de solvabilité.

Nouveau service et projet-pilote

Le même jour, ORES, Proximus, VOO et la SWDE ont présenté leur nouveau service commun baptisé « Connect my Home ». Celui-ci permet au client de demander le raccordement de son habitation aux réseaux de distribution d'électricité, de gaz naturel, d'eau, de téléphonie et internet sur une plate-forme unique. Toutes les démarches administratives sont désormais centralisées et simplifiées et les travaux sont réalisés en seule journée. Une semaine plus tard, le 25 juin, c'est un nouveau projet-pilote qui a été présenté à la presse, à savoir le contrôle des lignes électriques à haute tension à l'aide de drones équipés d'une caméra et associés à une intelligence artificielle. Les inspections réalisées dans ce cadre concernent les infrastructures de distribution aériennes d'ORES dans les provinces de Namur et du Luxembourg. Objectif : repérer plus efficacement les poteaux et équipements qui doivent être entretenus ou réparés prioritairement pour améliorer encore la fiabilité du réseau.

Rapport annuel ex post 2019

Le 30 juin, le rapport annuel ex post sur l'exercice 2019 a été transmis à la CWaPE, lançant le début du contrôle des soldes de cet exercice.

Gestion de la crise sanitaire

Le 1^{er} semestre 2020 a bien évidemment été marqué par la crise de la Covid-19. Le 13 mars, dans le contexte de la cette crise, le Conseil National de Sécurité émet ses premières recommandations formelles aux entreprises du pays. ORES les applique en prenant toute une série de mesures impactant ses activités opérationnelles. Pour protéger la santé de ses clients et de ses travailleurs, l'entreprise limite sa présence sur le terrain aux interventions urgentes et essentielles. La quasi-totalité des collaborateurs administratifs télétravaille à temps plein. Le 18 mars, le Gouvernement wallon demande aux gestionnaires de réseaux de distribution, dont ORES Assets, de désactiver la fonction de prépaiement des compteurs à budget pour éviter que les clients ne soient contraints de se déplacer pendant la période de confinement pour recharger leur carte. La mesure sera maintenue jusqu'au 3 juillet. À partir du 15 avril, après un premier mois de confinement, ORES élargit ses interventions sur le terrain aux chantiers non-urgents. Les travaux

reprennent dès lors qu'ils peuvent être réalisés par un technicien travaillant seul. Cette reprise progressive est concertée avec les pairs (les autres GRD belges) et est accompagnée de l'instauration de mesures fortes de protection du personnel. ORES poursuit son processus de déconfinement progressif avec, le 4 mai, la reprise des travaux extérieurs nécessitant la présence de plusieurs techniciens, moyennant le strict respect de l'impératif de distanciation physique et de toutes les règles imposées par les autorités. Les travaux dans des espaces confinés et chez les clients sont reprogrammés dans la foulée, pour retrouver un rythme normal début juin. Dans le contexte de déconfinement progressif, le Président du Comité de direction d'ORES, Fernand Grifnée, a multiplié à partir du 20 mai les points presse locaux en Wallonie. Objectif : expliquer au grand public le processus de reprise des chantiers et rassurer les clients qui ont introduit des demandes de travaux avant ou pendant le confinement. Au cours du mois de juillet, dans le cadre du processus de déconfinement, les collaborateurs administratifs ont été autorisés à retourner au bureau sur une base volontaire.

Les mesures de confinement et de « lock-down » ont eu un impact sur les recettes de l'entreprise étant donné la baisse de consommation constatée pendant cette période. En ce qui concerne les charges, un ralentissement des travaux réseaux et clients (investissements) a été constaté, de même qu'une diminution des charges opérationnelles liées aux bâtiments, charroi,... Au cours de cette période, ORES n'a eu recours ni au chômage technique pour son personnel, ni aux assouplissements fiscaux proposés par le pouvoir fédéral. Un suivi quotidien des prévisions de trésorerie a été mis en place et il faut signaler qu'il n'y a pas eu de retard de paiement des factures par les fournisseurs d'énergie au cours de cette crise. Des contacts réguliers ont été tenus avec les sous-traitants afin de trouver les solutions de collaboration optimales.

Préparation de la future méthodologie tarifaire

Au cours du 1^{er} semestre 2020, des discussions ont également eu lieu entre la CWaPE et les GRD sur la méthodologie tarifaire applicable au cours de la prochaine période régulatoire (2024-2028). Des échanges de données avec le consultant de la CWaPE (la société Henri Schwartz) ont débuté dans le cadre de la préparation de cette future méthodologie. Des contacts avec les acteurs de marché ont été organisés conjointement par les GRD et la CWaPE afin d'aborder les principes des futurs tarifs.

Remarque

L'année 2020 est le deuxième exercice de la période régulatoire 2019-2023. Comme pour l'exercice 2019, il importe de relever que le résultat d'ORES Assets pour un seul exercice au sein d'une période tarifaire pluriannuelle n'est pas représentatif. Seule la marge bénéficiaire équitable reste le bon baromètre pour la politique de dividendes et d'acompte sur dividendes.

B. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES SEMESTRIELS EN VUE D'EXPOSER D'UNE MANIÈRE FIDÈLE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES ET LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

a) Éléments du compte de résultats au 30 juin 2020

montants en k€

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS	30/06/2020	30/06/2019
Ventes et prestations	610.813	632.328
Coût des ventes et prestations	- 470.416	- 483.485
Bénéfice d'exploitation (EBIT)	140.397	148.843
Produits financiers	180	477
Charges financières	- 17.142	- 19.595
Bénéfice de l'exercice avant impôts	123.435	129.725
Impôts sur le résultat	- 34.751	- 45.791
Bénéfice consolidé de l'exercice	88.684	83.934

La REMCI, rémunération équitable moyenne des capitaux investis, rémunération à laquelle ORES Assets a droit pour son activité « Gestion des Réseaux » et qui constitue l'essentiel du bénéfice du Groupe s'est élevée à fin juin 2020 à :

- électricité : 34.042 k€ c/ 33.635 k€ en juin 2019, soit + 1,2%
- gaz : 16.641 k€ c/ 16.311 k€ en juin 2019, soit + 2,0%.

b) Éléments du bilan au 30 juin 2020

Le total bilantaire s'élève à 4.471.439 k€ par rapport à 4.391.862 k€ à fin 2019.

Actif

Les immobilisations incorporelles d'un montant de 92.276 k€ (c/ 81.628 k€ en 2019) sont constituées de dépenses relatives à des projets informatiques (notamment le projet Atrias) et de frais de développement (smart grids – « *développement de réseaux intelligents* » et smart metering – « *comptage intelligent* »).

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 3.814.944 k€ à fin juin 2020 par rapport à 3.786.716 k€ en 2019 (+ 28.228 k€). Cette évolution s'explique notamment par les nouveaux investissements nets du premier semestre (102.755 k€), ainsi que par les amortissements pratiqués sur les immobilisés et sur la plus-value à fin juin 2020 pour 74.427 k€.

Les immobilisations financières d'un montant de 12.734 k€ (c/ 10.953 k€ en 2019) sont constituées de :

- une avance des associés à Atrias pour 12.550 k€ ;
- des garanties locatives et cautionnements pour une valeur de 164 k€ ;
- une participation dans Igretec et dans Laborelec pour 17 k€ ;
- une participation dans Atrias, cette société étant mise en équivalence pour 3 k€.

Les stocks et commandes en cours d'exécution s'élèvent à 56.536 k€ et sont composés de marchandises (49.110 k€), ainsi que des travaux en cours pour compte des particuliers et des communes (7.426 k€).

Les créances commerciales s'élèvent à 150.761 k€ (c/ 152.323 k€ en 2019) et se composent notamment des créances vis-à-vis des fournisseurs d'énergie dans le cadre de la facturation des redevances de transit, ainsi que des créances envers la clientèle protégée et sous « fournisseur X ».

La rubrique « autres créances » (20.191 k€ c/ 24.024 k€ en 2019) comprend principalement les impôts et précomptes à récupérer (17.606 k€) ainsi que les créances relatives aux dégâts au réseau occasionnés par des tiers (1.914 k€).

Les placements, pour un montant total de 88.531 k€ (c/ 75.374 k€ en 2019), sont principalement constitués de placements en sicav et sur comptes à terme.

Les valeurs disponibles (34.890 k€) regroupent les liquidités détenues en comptes à vue et dans les fonds sociaux.

Les comptes de régularisation (193.507 k€ c/ 158.620 k€ en 2019) comprennent principalement le solde des capitaux pensions restant à prendre en charge pour un montant de 25.802 k€, la redevance de voirie gaz de 17.926 k€, les actifs régulatoires pour 89.142 k€, ainsi que la RTNR (redevance transit non-relevée) pour 40.568 k€.

Passif

Les apports s'élèvent au 30/06/2020 à 867.464 k€, inchangés par rapport au 31/12/2019 à l'exception de l'incorporation de la réserve légale dans les apports indisponibles pour 384 k€ tel que prévue par les nouveaux statuts d'ORES Assets. Le capital est représenté par 66.321.987 parts A.

La plus-value de réévaluation des immobilisations corporelles s'élevant à 502.302 k€ représente la différence initiale entre la RAB et la valeur comptable de ces mêmes immobilisations en 2001 pour l'activité électricité et en 2002 pour l'activité gaz. Cette rubrique est en diminution de 10.385 k€ suite à l'amortissement de la plus-value pratiqué au taux de 2% l'an.

Les réserves consolidées augmentent de 98.686 k€ suite :

- au transfert en réserves indisponibles de l'amortissement de la plus-value de réévaluation pour un montant de 10.385 k€ (à partir de la rubrique « Plus-value de réévaluation ») compensée légèrement par l'incorporation de la réserve légale dans les apports indisponibles ;
- au report du bénéfice enregistré à fin juin 2020 d'un montant de 88.684 k€.

Le compte subside en capital (107 k€) représente deux subsides reçus de la Région wallonne, l'un dans le cadre d'un projet de gestion de réseaux ouverts au renouvelable et l'autre pour un projet de recherche industrielle d'intérêt général relatif aux compteurs communicants (Smartmetering & Users).

Les intérêts de tiers représentent la quote-part de la filiale ORES sc cédée en 2013 par ORES Assets aux intercommunales pures de financement (cession totale de 7 parts sociales).

Les dettes à plus d'un an (2.014.754 k€ c/ 2.015.176 k€ à fin 2019) sont constituées principalement d'emprunts contractés auprès des établissements de crédit et Sowafinal (544.113 k€) ainsi que les fonds mis à disposition d'ORES Assets par ORES sc (1.470.600 k€). La variation de ce poste par rapport à 2019 est due au remboursement d'une garantie en numéraire (- 422 k€).

Les dettes à plus d'un an échéant dans l'année (224.059 k€) sont constituées par le capital des emprunts bancaires à rembourser durant le second semestre 2020. Les dettes financières court terme (500 k€) sont uniquement constituées de billets de trésorerie. Ceux-ci permettent de couvrir le solde des besoins de financement du Groupe.

Les fournisseurs divers ainsi que les factures à recevoir (137.897 k€ c/ 157.254 k€ en 2019) constituent l'essentiel des dettes commerciales.

Les acomptes reçus sur commande (46.457 k€) comprennent les facturations intermédiaires adressées à la clientèle protégée et sous « fournisseur X » (OSP), ainsi que les acomptes de clients pour travaux à effectuer.

Les dettes fiscales, salariales et sociales d'un montant de 86.413 k€ (c/ 44.220 k€ en 2019) reprennent :

- les dettes fiscales (35.290 k€) : le solde de précompte professionnel à payer, le précompte mobilier à payer sur le solde des dividendes 2019 ainsi que la provision fiscale basée sur le résultat du premier semestre 2020 ;
- la TVA à payer sur les opérations du mois de juin 2020 (8.561 k€) ;
- les dettes salariales et sociales (42.562 k€) : les provisions pour primes à payer (gratifications) et rémunérations (congrés non pris, heures supplémentaires, jetons de présence), l'ONSS, ainsi que de la provision pour pécule de vacances à payer en 2020-2021 et diverses cotisations annuelles (Inami, ONSS).

La rubrique autres dettes (16.118 k€), en diminution de 8.469 k€, reprend notamment le solde du compte courant envers le personnel, une dette vis-à-vis de RESA et l'estimation à fin juin de la redevance de transport et de la cotisation fédérale à payer. Cette forte diminution s'explique en grande partie par le paiement du solde du dividende de l'exercice 2019 aux associés d'ORES Assets en juin 2020 (-13.576 k€).

Les comptes de régularisation du passif (91.247 k€ c/ 75.768 k€ fin 2019) sont principalement constitués :

- des soldes régulateurs (48.899 k€) ;
- d'un montant de 16.437 k€ de charges financières essentiellement relatives à nos placements privés et aux emprunts obligataires ;
- d'indemnités (3.487 k€) reçues pour couvrir des rentes futures ;
- de la redevance de transit non relevée pour un montant de 8.478 k€.

ORES ASSETS SC

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES CONSOLIDEES AU 30 JUIN 2020 SOUS LE REFERENTIEL COMPTABLE BELGIAN GAAP

Nous avons effectué l'examen limité du bilan consolidé de la société ORES ASSETS au 30 juin 2020 ainsi que du compte de résultats consolidés sous le référentiel comptable BGAAP, de l'état des variations des capitaux propres et du tableau des flux de trésorerie pour la période de six mois se clôturant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Les informations financières intermédiaires revues présentent un total bilan de 4.471.439 (000) EUR et un bénéfice de la période de 88.684 (000) EUR.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux normes comptables belges relativement aux comptes consolidés. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE (International Standard on Review Engagements) 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité".

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'information, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

A blue handwritten signature or scribble is located in the bottom left corner of the page.

Conclusion

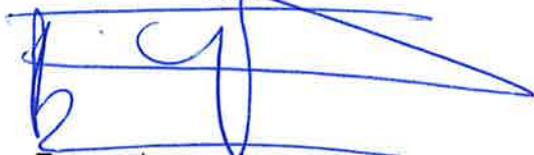
Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ne donnent pas une image fidèle de la situation financière consolidée sous référentiel BGAAP de la société ORES ASSETS au 30 juin 2020, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément au droit comptable belge en matière de comptes consolidés.

Gosselies, le 27 octobre 2020.

RSM INTERAUDIT SCRL

COMMISSAIRE

REPRESENTÉE PAR

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'T. Lejuste', written over a horizontal line.

THIERRY LEJUSTE

ASSOCIE